

## **RÉSOLUTION N° 518**

### **RAPPORT SUR LES « PERSPECTIVES DE L'AGRICULTURE ET DU DÉVELOPPEMENT RURAL DANS LES AMÉRIQUES : UN REGARD SUR L'AMÉRIQUE LATINE ET LES CARAÏBES »**

Le CONSEIL INTERAMÉRICAIN DE L'AGRICULTURE (le CONSEIL), à sa Vingtième réunion ordinaire,

VU :

Le rapport intitulé « Perspectives de l'agriculture et du développement rural dans les Amériques : Un regard sur l'Amérique latine et les Caraïbes »,

CONSIDÉRANT :

Que, dans la Déclaration ministérielle de Bávaro 2001, les pays des Amériques se sont engagés à s'occuper de la pauvreté rurale et à réaliser des progrès importants dans sa réduction ;

Que le Règlement intérieur du Conseil, dans son article 3.a, stipule qu'il incombe à cet organe de direction de l'Institut interaméricain de coopération pour l'agriculture (IICA) de prendre connaissance du rapport du Directeur général sur l'état du développement de l'agriculture et du milieu rural dans les Amériques ; et

Que la Direction générale a présenté aux États membres de l'IICA le rapport intitulé « Perspectives de l'agriculture et du développement rural dans les Amériques : Un regard sur l'Amérique latine et les Caraïbes », préparé en commun par l'IICA, l'Organisation des Nations Unies pour l'alimentation et l'agriculture (FAO) et la Commission économique pour l'Amérique Latine et les Caraïbes (CEPAL), dans lequel est mis en évidence le lien vertueux entre développement rural et développement agricole, dont la complémentarité contribue à créer des emplois, à lutter contre la faim et à réduire la pauvreté rurale,

DÉCIDE :

1. D'adopter le rapport intitulé « Perspectives de l'agriculture et du développement rural dans les Amériques : Un regard sur l'Amérique latine et les Caraïbes » et de souligner son importance pour les gouvernements de la région, en tant qu'instrument de grande utilité pour leurs travaux d'analyse et d'élaboration de politiques.
2. De demander à la CEPAL, à la FAO et à l'IICA de continuer à prêter attention à l'élaboration commune de ce rapport, à l'exploitation de la plateforme [www.agrirural.org](http://www.agrirural.org) et à la création d'autres produits complémentaires, tout en veillant

à garantir les ressources humaines, financières et autres, nécessaires à la bonne réalisation de ces tâches.

3. De soutenir ces efforts en priant les États membres de fournir l'information requise afin de progresser vers la construction d'une agriculture compétitive, durable et inclusive.